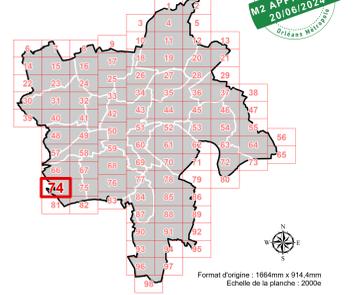


**PLAN LOCAL D'URBANISME
MÉTROPOLITAIN**
ORLÉANS MÉTROPOLE

PLAN DE ZONAGE AU 2000e
Planche n°74



PLU APPROUVÉE
2016/01/2024
ORLÉANS MÉTROPOLE

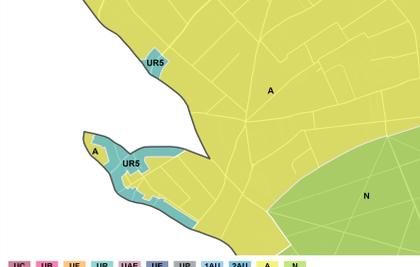
Format d'origine : 1664mm x 914,4mm
Echelle de la planche : 2000e

Précisé par délibération du conseil métropolitain du 11/07/2017
Approuvé par délibération du conseil métropolitain du 07/04/2022
Mis à jour par arrêtés les 10/07/2022 (MAU), 19/01/2023 (MAU),
10/10/2023 (MAU), 16/03/2024 (MAU)
Modifié par délibération du conseil métropolitain les 22/06/2023 (M1),
16/11/2023 (M1), 20/06/2024 (M2)

LÉGENDE DE LA PLANCHE

Zonages d'urbanisme	Prescriptions d'urbanisme
UR : zone Urbaine de Référence	Cône de vue et perspective majeure
UR5 : zone Urbaine de Référence	Acte protégé
TMIN2 : indice de limite minimale de logements	Limite locale
	Alignement d'arbres
	Cote d'arrêt
	Passe-voies
	Boulevard urbain et espace d'ornement
	Espace total ouvert
	Jantes techniques et passages
	Frange agricole ou paysagère
	Zone horticole et d'aménagement paysagère
	BBB susceptible de changer de destination
	Édifices non réhabilités
	Ensemble patrimonial
	Limite commerciale protégée
	Emploi commercial protégé
	Secteur de constructibilité limité
	Secteur limitant un maximum (1) ou un minimum (2) de logements par hectare
	Zone non constructible
	Appareillement de plus de 3 voies
	Secteur d'orientation d'aménagement et de programmation
	Secteur de transports publics collectifs

EXTRAIT INDICATIF DU ZONAGE D'URBANISME EN COULEUR



EXTRAIT INDICATIF DU PLAN DES EMPRISES



EXTRAIT INDICATIF DU PLAN DES HAUTEURS



Hauteur au faîtage
Hauteur à l'équipé